



Edito

Christine Roland-Lévy
Secrétaire Générale de SupRecherche-UNSA

Pas contre l'évaluation...

Sup'Recherche-UNSA s'oppose au principe « d'évaluation-sanction hiérarchique » des Enseignants-Chercheurs et lui préfère une approche basée sur l'appréciation et la reconnaissance de la contribution de chacun à l'accomplissement de ses missions de service public de l'Enseignement supérieur. Cette reconnaissance doit, pour nous relever d'instances nationales, c'est-à-dire faite par des pairs sur la base de critères connus et transparents...

Suite de l'Article Page 4.

Au moment où nous bouclons ce numéro, les Assises Territoriales se terminent et nous sommes dans la dernière ligne droite de la préparation des Assises Nationales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui se tiendront les 26 et 27 novembre, à Paris. Dans ces Assises, la place des syndicats reste floue : le Comité National de Pilotage, nous a certes auditionnés à deux reprises et nous avons chaque fois que cela a été possible participé aux séances territoriales, néanmoins, nous n'arrivons pas encore à savoir dans quelle mesure nous serons entendus lors des Assises Nationales...

Nous sommes pourtant dans un contexte difficile pour l'ensemble de la communauté, dans un cadre où l'autonomie des universités a contribué à créer un surcroît de compétition entre tous, dans un climat d'exacerbation de « l'excellence scientifique », évaluée encore trop souvent uniquement au moyen de critères discutables (bibliométrie, ...), dans un cadre où s'empilent des structures à la gouvernance opaque (ANR, AERES, ...), et alors que tout est fait pour favoriser l'individualisme forcené et détruire l'esprit de solidarité et de conscience institutionnelle qui devrait animer la communauté universitaire, la montée des incertitudes est forte et les inquiétudes sont vives.

Dans un tel contexte, Sup'Recherche-UNSA se revendique d'un syndicalisme de conviction et de propositions, qui conjugue rigueur, professionnalisme et ouverture. Sup'Recherche réaffirme ici ses valeurs autour de dossiers clés qui touchent à nos carrières, à notre évaluation, à notre place au sein du Conseil National des Universités, tout en regrettant le rôle trop important, selon nous, que souhaite jouer la CP-CNU...

En plus des enseignants, PRAG et PRCE, des enseignants-chercheurs et des chercheurs, les doctorants font pleinement partie de notre champ de syndicalisation et pour mieux les connaître et mieux répondre à leurs attentes, Sup'Recherche lance une grande enquête qui leur est destinée.

Le questionnaire est à télécharger sur <http://www.sup-recherche.org/> et à distribuer sans modération !

Nous nous intéressons aussi à nos collègues retraités, car ils contribuent à la vie de notre syndicat et eux aussi doivent être protégés ; ce numéro leur réserve une place spécifique.

Depuis de nombreuses années nous sommes sensibles aux conditions de vie des jeunes étudiants et nous avons été force de propositions pour améliorer le taux de réussite, en particulier en premier cycle. Pour ce dossier, nous participons aux ateliers qui sont dédiés à cette question dans le cadre des Assises et nous soutenons la plupart des préconisations formulées par le CESE autour desquelles semble se dégager un consensus face à l'urgence de la situation.

En ce qui concerne la formation des enseignants, bien que les annonces de Vincent Peillon semblent instaurer le concours des enseignants en fin de M1, donnant le statut de fonctionnaire-stagiaire pendant l'année de M2, qui serait une année en alternance, Sup'Recherche-UNSA réaffirme sa préférence pour que le concours soit placé en fin de L3, avant d'entrer dans le cycle de Master en 2 ans. Nous regrettons par ailleurs le projet de création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, ESPE, qui selon nous, reconstituent les IUFM...

Bien entendu, comme dans chaque numéro nous faisons un point sur notre participation active au sein de l'International de l'Éducation.

• Sup'R édit	1
• Formation des maîtres	2
• Notre métier et le CNU	3
• L'EVALUATION des Enseignants-Chercheurs	4
• Les retraités aussi...	5
• L'habilitation des formations universitaires	6
• Sup'R brève	7
• Réussite en Licence	8
• ADHÉSION	9
• Le « problème » des PRES	11
• International	12

Formation des maîtres Pour le maintien des concours en fin de L3 ?



Jean-Pascal SIMON
Maître de conférence
en sciences du langage

Parmi plusieurs mesures visant à l'amélioration de la formation des enseignants, le ministère vient d'annoncer l'organisation d'un deuxième concours dont les épreuves d'admissibilité auront lieu à la fin de l'année universitaire 2012-13 et celles d'admission en juin 2014.

Il s'agit d'un « concours transitoire » a dit le Ministre Peillon, annonçant des échanges avec les partenaires sociaux « sur la pérennité ou pas de ce dispositif ». Afin que ce dispositif soit réellement transitoire, il convient d'analyser des conséquences engendrées par la mise en œuvre d'une solution certes préconisée en octobre 2011 dans le rapport du Comité de suivi des Masters, mais envisagée comme la « moins mauvaise solution ».

Ce dispositif ne peut être pérenne. En effet, s'il permet aux étudiants recalés aux épreuves d'admissibilité de se réorienter, il ne change rien à la course d'obstacle à laquelle les étudiants sont confrontés : préparer un concours, réussir un master, obtenir les certifications. On peut aussi s'interroger sur les possibilités réelles de réorientation en fin d'un M1, dont la finalité sera essentiellement la préparation à un concours.

Une mauvaise solution

Cette organisation des concours encadrant l'année de M2 va forcément avoir une influence sur les contenus de formation des masters. Jusqu'à la réforme de la « mastérisation », la première année de formation était pilotée par les contenus des concours et la seconde par les attentes de la profession. En positionnant les épreuves des concours en juin de l'année de M1 et juin de l'année de M2, on place l'ensemble de la formation M1 et M2 dans la dépendance du concours.

Face à l'éclatement du concours sur deux années universitaires, on peut s'attendre à ce que les masters soient pilotés par les épreuves du concours. Dans le cas où ils garderaient une plus grande autonomie, on pourrait voir se mettre en place des masters enseignement flanqués de préparations aux concours sous forme de Diplômes (DU) ou Certificats (CU) dont on voit les prémisses dans les CU et DU déjà mis en place pour les titulaires de M2 enseignement ayant échoué aux concours.

Si les masters se situent entre ces deux pôles, l'année de M1 se focalisera sur une formation « académique » permettant à la fois la réussite aux concours et une réorientation universitaire. Le M2 serait alors plus professionnalisant. Cette solution irait vers un renforcement de la scission entre M1 et M2 : les composantes universitaires gardant la formation académique du fait du contenu des épreuves d'admissibilité et les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation se chargeant de l'année de M2.

Enfin, si ce dispositif provisoire devient pérenne, que va-t-on proposer aux candidats qui échouent aux épreuves d'admission ? Devront-ils repasser l'ensemble des épreuves, allongeant ainsi leur cursus de

2 années. Mais si l'admissibilité est « valable » deux années ou plus, qu'en est-il de l'égalité devant le concours ? Les notes pour être admissible pouvant varier d'une année à l'autre. Cette disposition risque en outre d'augmenter sensiblement le nombre de présents aux épreuves.

Changement de scénario

Force est donc de constater que ce scénario ne peut être que transitoire. Il faut prévoir des masters dans la logique du LMD, bâtis avec une cohérence sur deux années. Ainsi, la place naturelle des concours de recrutement d'enseignant ne peut être qu'à l'issue de la Licence, ce niveau permettant de garantir que l'étudiant a acquis les bases



académiques de la (ou des) discipline(s) qu'il se destine à enseigner. Pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement dans le premier degré, il conviendrait de construire ou de renforcer des parcours ou licences pluridisciplinaires que plusieurs rapports ont appelés de leurs vœux. Pour peu que l'on réactive les UE d'initiation aux métiers de l'enseignement, les années de licence seraient aussi l'occasion d'une orientation progressive dans laquelle les Centres d'Aides à l'Orientatation et les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) pourraient jouer un rôle intéressant.

L'entrée en formation professionnelle se ferait donc en Master 1 pour un cursus de deux années. L'admission serait de droit pour les étudiants ayant réussi le concours correspondant à la formation visée. Cette solution serait dans la logique de cycle. Le programme de tels masters serait plus cohérent et permettrait une formation en alternance sur une plus longue durée. Donner deux années à la formation d'un enseignant n'est pas un luxe.

La solution du concours en fin de L3, avec deux années de formation dans le cadre d'un master professionnel est une bonne solution. Un tel dispositif est lisible, il permet une orientation progressive de l'étudiant et ne le soumet plus à une course d'obstacles. Profitons donc des discussions avec les ministères pour faire évoluer ce dispositif transitoire vers une solution pérenne qui permette la mise en œuvre d'une formation professionnelle pour des enseignants de qualité. ■

Notre métier et le CNU selon Sup'Recherche-UNSA



En vue de la préparation des Assises Nationales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous tenons à rappeler plusieurs éléments en lien avec le déroulement de nos carrières, et au sujet du rôle du Conseil National des Universités, CNU.

Nos valeurs

Nous réaffirmons notre volonté de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du service public d'Enseignement supérieur et de Recherche dans le cadre défini par nos statuts.

Ce que l'on observe aujourd'hui, c'est d'une part une complexification et un alourdissement des missions des Enseignants-Chercheurs et d'autre part, une destruction progressive des solidarités et de l'esprit d'équipe indispensables au bon accomplissement de nos missions.

Les évolutions récentes et incessantes montrent à quel point les Enseignants-Chercheurs sont de moins en moins en capacité d'accomplir leur mission première de constitution et de transmission du savoir dans un cadre de développement durable et stable. On peut noter que ces évolutions sont d'une part source de frustrations, voire de souffrance réelle au travail, et d'autre part qu'elles mettent gravement en danger l'attractivité de notre profession.

Que l'enseignement supérieur se nourrisse de la recherche, et qu'en retour la recherche puisse trouver dans l'enseignement un questionnement et une mise à l'épreuve, qui sont autant de points d'appel et d'incitations à se développer, est selon nous indispensable.

Il importe donc que ce principe trouve à se réaliser effectivement, et qu'il soit pris en compte de façon fondamentale dans la carrière des Enseignants-Chercheurs comme dans l'évaluation de celle-ci.

Le rôle des sections du CNU

• Les qualifications

La structure actuelle de qualifications est assez efficiente et nous ne préconisons globalement aucun changement ; nous proposons néanmoins un allongement de la durée de validité des qualifications à 6 ans (contre 4 actuellement).

Nous souhaitons voir l'article 46.3 (relatif au passage simplifié de MCF à PR) maintenu et développé, avec un allègement des procédures.

En ce qui concerne à l'agrégation du supérieur, dans les sections qui l'utilise comme critère de sélection, nous ne sommes pas favorables à son maintien comme prérequis, tant il est injustifié vis-à-vis des autres disciplines non concernées par ce critère.

• Évolution de la carrière

Sur l'aspect évolutif de la carrière des Enseignants-Chercheurs, il est impératif que soient mises conjointement en place l'augmentation du nombre d'échelons, et la revalorisation de ceux-ci, en les ramenant tous à 2 ans et 10 mois maximum. Il faut aussi impérativement augmenter le nombre de promotions nationales. Ceci permettrait d'une part d'éviter la sclérose en fin de carrière et d'autre part de rendre celle-ci plus attractive. Enfin, il nous semble qu'il faudrait revenir à un équilibre entre promotions nationales et locales et corriger l'injustice envers les Enseignants-Chercheurs des petits établissements en créant un contingent spécifique pour eux.

Il en va de même pour ce qui est des Congés pour Recherche ou Conversations Thématiques ; afin que chaque Enseignant-Chercheur puisse bénéficier de CRCT régulièrement tout au long de sa carrière, leur nombre

doit nettement augmenter, avec comme point de départ une possible attribution d'un semestre tous les 6 ou 7 ans.

• Évaluation nationale des carrières

Sup'Recherche-UNSA a accepté cette nouvelle mission de l'évaluation et du suivi de carrière, à condition que soient prises en compte toutes nos missions, sans oublier de tenir compte du contexte spécifique dans lequel chacun travaille, car nous savons tous que les situations sont hétérogènes et que cela a des conséquences sur l'efficacité de notre travail.

Pour nous, il faut évaluer les collègues sur l'ensemble des missions conférées par nos statuts avec exigence, rigueur et humanité, en tenant compte, dans la transparence, des situations personnelles qui parfois peuvent être délicates. Nous nous sommes engagés à valoriser les activités pédagogiques et l'enseignement, sous toutes leurs formes, et à prendre en compte, pour la reconnaissance de l'activité de recherche, tous les éléments de production de recherche des intéressés.

Nous voulons faire de l'évaluation des collègues un accompagnement et un soutien de la carrière, en étant attentifs tant aux progrès accomplis qu'aux résultats obtenus. Il nous semble qu'une périodicité de 5 à 6 ans conviendrait mieux que les 4 années prévues. Tous les Enseignants-Chercheurs doivent pouvoir obtenir cette évaluation plus fréquemment s'ils le souhaitent. Seul l'Enseignant-Chercheur doit être destinataire des documents personnels produits par le CNU dans le cadre de cette mission. C'est à l'Enseignant-Chercheur seul de décider s'il s'en sert ou non, comment et auprès de qui...

• Propositions relatives au fonctionnement du CNU

Les dossiers de qualification et promotion sont conséquents dans les CNU. Aujourd'hui, on constate que nombre de sections font appel aux suppléants, notamment dans la session de qualification et dans les sessions de travail (sur l'évolution des critères de qualification, sur l'évaluation individuelle...), non en remplacement mais au même titre que les titulaires. Il faut, selon nous, donner un véritable rôle aux suppléants (y compris convocation et indemnités), pour les débats généraux comme pour l'ensemble des sessions, que ce soit de qualification, de promotions ou de toute autre forme d'évaluation des carrières.

Enfin, les sections doivent rester indépendantes et la CP-CNU ne doit pas prendre trop de pouvoir. Son rôle doit se limiter à permettre un lieu d'échange entre sections. ■

Sup'Recherche-UNSA et l'EVALUATION des Enseignants-Chercheurs



Sup'Recherche-UNSA s'oppose au principe « d'évaluation-sanction hiérarchique » des Enseignants-Chercheurs et lui préfère une approche basée sur l'appréciation et la reconnaissance de la contribution de chacun à l'accomplissement de ses missions de service public de l'Enseignement supérieur. Cette reconnaissance doit, pour nous relever d'instances nationales, c'est-à-dire faite par des pairs sur la base de critères connus et transparents.

L'évaluation doit être conçue comme un moyen de reconnaître l'implication des collègues dans l'ensemble des missions qui leur sont dévolues au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, nous déplorons l'insuffisance actuelle, voire la totale absence de **RECONNAISSANCE** de nombreuses tâches d'intérêt collectif. Nous souhaitons, par exemple, que soient mieux prises en compte les responsabilités administratives et pédagogiques, le développement de partenariats internationaux, la collaboration avec le monde socio-économique, le développement de formations en alternance ou de dispositifs de professionnalisation, la valorisation et la diffusion de la recherche, la vulgarisation, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des étudiants.

Si le référentiel d'équivalence horaire a pour objectif de permettre une meilleure prise en compte horaire de la pluralité de leurs tâches, il n'est pas un outil d'évaluation et ne constitue pas la panacée. De plus, dans un trop grand nombre d'établissements, il ne fonctionne pas ou très mal. Pour nous, l'appréciation n'a de sens que si elle aide chaque collègue à construire sa carrière professionnelle. Elle doit :

- formaliser la finalité de son travail et donner du sens,
- faire un point sur son expérience et connaître les compétences à développer,
- faire un bilan de sa carrière et avoir une visibilité sur l'avenir,
- permettre au collègue de créer son propre projet professionnel.

Quelques grands principes à respecter :

- harmoniser les critères d'évaluation et de promotion selon un principe d'équité et de transparence,
- instaurer un réel dialogue social et des principes objectifs dans la gestion des carrières et des gratifications,
- créer un climat de confiance permettant de revaloriser l'esprit d'initiative de chacun,
- reconnaître l'implication professionnelle des personnels dans l'ensemble de leurs missions à l'université,
- refuser « l'évaluation-sanction » et la modulation des services qui pourrait en découler,
- garantir de bonnes conditions de travail pour un enseignement et une recherche de qualité,
- reconnaître la spécificité des parcours individuels et le fait que chacun a pu contribuer de manière différente à tout ou partie de ses missions,
- et encourager les coopérations interdisciplinaires en créant des dispositifs transversaux (financement, évaluation des activités scientifiques...) qui éviteront la marginalisation liée aux grilles et dispositifs d'évaluation mono-disciplinaires.

Selon l'article 3 du décret 84-431, qui découle de l'article 55 de la loi 84-52, les enseignants-chercheurs concourent à l'accomplissement des missions de service public de l'enseignement supérieur définies à l'article 4 de la loi 84-52 :

• La formation initiale et continue

Les E-C participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission des connaissances, par leur enseignement, au titre de la formation initiale et continue. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.

• La recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats

Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique, ainsi que la valorisation des résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et/ou avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils peuvent contribuer, suivant leur domaine de recherche, à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production.

• La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique

Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.

• La coopération internationale

Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.

• La participation à la gouvernance des institutions universitaires

Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.

La loi 2007-1199 a ajouté deux missions à celles de l'enseignement supérieur :

- **L'orientation et l'insertion professionnelle**
- La participation à la construction de l'**Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ■

Les retraités aussi...



Patrice Gadelle
Membre du Conseil National
de Sup'Recherche-UNSA

Sont invités à se re-syndiquer, année après année, comme les actifs. Etre syndiqué à Sup'Recherche-UNSA en tant que retraité, c'est rester informé, par le bulletin et par les courriels envoyés à tous les adhérents, des problèmes de ses anciens collègues et des propositions de notre syndicat. Etre syndiqué, c'est être solidaire de ses anciens collègues par la cotisation syndicale, et c'est encore pouvoir participer à la diffusion de nos positions sur l'enseignement supérieur et la recherche : l'opinion publique se forme aussi par une multitude de conversations individuelles...

Sup'Recherche participe aux réflexions et aux actions de l'UNSA pour la défense et l'amélioration du montant des pensions de retraites. Dans la fonction publique, leur montant dépend de deux facteurs : un niveau de départ en fonction des règles en vigueur à la date du départ en retraite et des revalorisations annuelles en fonction de l'inflation. Retraités et actifs sont solidaires pour défendre ces deux facteurs mais le premier est plutôt de la compétence des actifs alors que le second s'appuie plutôt sur les organisations de retraités. Les retraités syndiqués à l'UNSA sont membres de l'UNSA-retraités qui envoie à tous une lettre électronique mensuelle. Faites savoir au siège si vous ne la recevez pas.

En tant que retraités de la fonction publique, nous disposons aussi d'une organisation spécifique, la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) qui a deux caractéristiques originales : elle regroupe les principaux syndicats de la fonction publique affiliés à l'UNSA, par exemple le SE mais aussi à la FSU, par exemple le SNES et aussi des syndicats affiliés à FO ou à Solidaires, notamment le Syndicat National Unifié des Impôts. Tous les retraités syndiqués à l'un des syndicats adhérents, et en particulier Sup'Recherche, sont donc membres de droit de la FGR-FP. Faites savoir au siège de notre syndicat si vous ne recevez pas son bulletin, « le Courrier du Retraité » et/ou si vous n'êtes pas invité(e) aux assemblées générales départementales (au moins annuelles) de la FGR.

Comment peuvent travailler ensemble des syndicats d'affiliations diverses, et aussi différents que ceux que cités ici ?

Peut-être parce que la « sagesse » des « anciens » les aide à relativiser leurs divergences ; on découvre à la FGR des liens d'amitié entre des militants qui se sont violemment combattus à la FEN (Fédération de l'Education Nationale) avant la scission de cette fédération en 1992. (Comme dans d'autres associations de retraités, le repas convivial qui clôt les réunions n'est pas le moment le moins important.) Peut-être aussi parce que les retraités ... ne peuvent pas faire grève et que nos amis des syndicats toujours prêts à en décréter une ne peuvent pas s'adonner à leur péché mignon. Probablement enfin parce que la FGR-FP n'est pas un lieu de pouvoir.

Alors, à quoi sert-elle ?

Les prises de position des organisations de retraités n'ont qu'une valeur d'information et de formation de l'opinion. Les gouvernements savent cependant que les plus de 60 ans constituent 30% du corps électoral français et que leur poids est d'autant plus important que c'est la catégo-



rie d'âge qui vote le plus. Il est donc indispensable qu'ils restent solidaires des actifs, que les actifs soient solidaires des retraités et que les uns et les autres ouvrent les yeux sur les inégalités qui déchirent la société française. Ne nions pas que des efforts sont nécessaires pour redresser notre pays, mais veillons à ce que ces efforts soient équitablement répartis

PS : On peut supposer que tous les retraités qui liront cet article sont syndiqués, mais nous connaissons tous d'anciens collègues qui se sont découragés devant les divisions du syndicalisme des actifs. Merci de leur communiquer ces informations et de leur faire savoir qu'il est possible d'adhérer directement à la FGR, au prix d'un tarif comparable à nos cotisations.

FGR-FP - 20 rue Vignon, 75009 Paris. Site internet : www.fgrfp.org





L'habilitation des formations universitaires

Point de vue du CNESER



Valérie Saint-Dizier,
*Titulaire élue au CNESER
pour Sup'Recherche-UNSA
(2nd mandat)*

Impact de la LRU

Avant la LRU, les séances d'habilitation étaient marquées par des coalitions Présidents d'Université et élus CNESER contre la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) qui cherchait à modifier, restreindre l'offre de formation souhaitée par les collègues. A cette époque, on avait le sentiment que les présidents se comportaient comme les représentants des collègues de leur établissement et comme défenseur de l'offre de formation produite collectivement. Depuis la LRU, on a pu observer que les offres de formation soumises au CNESER faisaient déjà consensus entre la DGESIP et les Présidents des Etablissements. Cela pouvait signifier que tout allait bien et que le CNESER ne pouvait qu'approuver. Or, nous avons vite compris que les offres soumises ne faisaient pas toujours consensus au sein des établissements malgré ce que laissaient entendre les discours des Présidents. De fait, le travail des élus a évolué, il fallut déterminer si, dans l'offre des établissements, des coupes sombres avaient été opérées, les identifier et tenter de faire revenir les Présidents sur leur décision ; ce qui, dans certains cas, a été particulièrement sportif...

L'assise recherche

Concernant l'assise recherche requise pour les masters, avec l'évaluation par l'AERES des équipes basée essentiellement sur des critères quantitatifs (nombre de publications, nombre de chercheurs), les petits laboratoires se sont vus affectés la note de C ; la plupart ont alors rejoint des laboratoires plus conséquents, mais d'autres n'ont pas eu cette opportunité et de fait n'étaient plus en mesure d'assurer l'assise recherche de leur master. Lorsque cette situation s'est présentée en CNESER, nous avons bataillé pour que les Présidents s'engagent en séance à imposer l'intégration de ces petits laboratoires à des structures plus importantes, ce qui a permis le maintien de leur formation.

Master pro et/ou recherche

Nous avons observé que la directive selon laquelle il ne fallait plus dissocier les masters 2 recherche et pro avait été revue au cours du mandat Pécresse. En effet, la DGESIP ayant fait le constat que pour certaines filières, la dimension recherche dans la formation master était insuffisante et ne fournissait plus les ressources nécessaires à la poursuite en doctorat, la position retenue a alors été de laisser toute latitude aux établissements en la matière.

Les licences

L'accent était mis notamment sur l'utilisation du plan réussite en licence (PRL) et l'évaluation des formations par les étudiants. La mise en place du PRL au sein des établissements a donné lieu à une grande diversité des pratiques mais la demande des élus CNESER pour qu'un bilan soit fait quant aux bénéfices des actions mises en place, n'a jamais vu le jour. On a pu également assister à des dérapages dans certains établissements : une partie des fonds du plan réussite en licence était utilisée pour

financer des filières dite « d'excellence » en licence, voire pour créer des structures autres ; ces dérapages n'ont pas été stoppés par le ministère. Concernant les licences, on a aussi pu noter la volonté de la DGESIP de faire disparaître les L3 suspendues (discipline principalement concernée les sciences de l'éducation) ; l'objectif à moyen terme étant d'aboutir à des licences sur 3 ans.

Un nouveau gouvernement est maintenant en place et Mme Bonnafous (ancienne présidente de l'Université Paris-Est Créteil et vice-présidente de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) de décembre 2008 à décembre 2010) a été nommée directrice de la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle. Qu'en sera-t-il des habilitations à venir ?

Quelles options vont être prises ?

Pour le moment, on ne peut que restituer le point information qui a amorcé la séance du CNESER du 24 septembre 2012 et qui nous fournit quelques indices, notamment pour l'offre licence. Après une présentation des services de la DGESIP (un service « veille et stratégie de la formation » missionné pour réfléchir à l'évolution du niveau Licence eu égard à ce qui se passe à l'étranger ; un service « contrat & financement des établissements » ; un sous-service « budget, réglementation » ; un sous-service « Egalité des chances, vie étudiante »), Mme Bonnafous et son équipe ont présenté les résultats de différentes enquêtes sur la réussite en licence - un exposé très riche dont on ne rapportera que les points sur lesquelles Mme Bonnafous a été davantage insistante.

Le plan réussite en licence n'a pas obtenu les résultats escomptés.

Peu d'évolutions apparaissent au cours des cinq dernières années. Les enquêtes montrent que le taux d'échec en licence est moins important que ce qu'il n'y paraît ; en effet, parmi les étudiants dits en échec, nombreux (mais pas de chiffres précis puisque ce suivi n'a pas été opéré de manière systématique) sont en attente de passer des concours dans l'administration, concours pour entrer dans des écoles, des instituts type IFSI, IRTS, etc. Ces étudiants n'auraient pas dû, ou ne devraient, alors pas être considérés comme des étudiants en échec puisqu'ils viennent parfaire leur formation en l'attente d'un concours.

L'échec à l'université des bacheliers pro et techno

Les bacheliers pro et techno qui n'ont pas eu de mention au bac et qui ne sont pas pris en IUT ou STS (du fait de la législation qui impose uniquement aux établissements de retenir les étudiants ayant eu une mention B ou TB) sont contraints pour poursuivre leurs études, de s'inscrire en licence générale ; ceux-ci sont le plus souvent en situation d'échec, alors que les quelques-uns qui sont parvenus à s'inscrire en STS ou IUT parviennent, eux, à décrocher un diplôme. Mme Bonnafous annonce qu'il faudra réfléchir à ce problème et trouver les moyens d'y pallier.

SUP Breve

Le maintien des filières courtes

De nombreux étudiants valorisent les filières courtes (BAC + 2) ; pour Mme Bonnafous, il ne faut pas chercher à uniformiser, mais laisser des opportunités de formation diversifiées. Pour ces étudiants notamment, il faut envisager que par la suite, ils puissent dans le cadre de la formation continue poursuivre des études à l'Université. Dans ce cadre, il faudra développer davantage au sein des établissements d'une part le système de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et d'autre part la formation continue.

L'intérêt des passerelles

Si globalement le plan réussite en licence n'a pas eu l'effet escompté, les études montrent que le système de passerelles a permis de pallier à l'échec lié à une mauvaise orientation, ce système de passerelles devrait être généralisé.

Donc à partir de cette présentation de la DGESIP, on peut s'attendre à ce que, concernant les offres licence, une attention soit portée notamment sur les passerelles permettant des réorientations, sur les dispositifs de formation continue, sur le développement de la VAE dans les établissements.

Concernant l'offre master, rien n'a été dit ; mais on peut s'attendre, si les établissements ne sont pas renfloués à la hauteur de leurs besoins, que c'est au niveau de l'offre master que le « ménage » risque d'être fait par les Etablissements eux-mêmes. ■



Le doctorat : Troisième étage de la fusée

Le troisième étage de la fusée LMD est en pleine discussion au niveau européen. Certes la France a déjà largement réformé la formation doctorale sur la base des propositions de l'Association Européenne des Universités (dont la Conférence de Présidents fait partie), mais ce n'est pas le cas des autres pays.

L'harmonisation européenne impliquera sûrement des changements pour nos formations doctorales. L'Internationale de l'Education, dont nous sommes membres, est consultée largement en amont des décisions ministérielles. Profitons-en pour une réflexion en profondeur. Sup'Recherche-UNSA a réalisé un questionnaire pour les doctorants. N'hésitez pas à le télécharger sur le site et à le diffuser largement autour de vous.



Les doctorants contractuels sont des salariés et, à ce titre, ils ont le droit de syndiquer à Sup'Recherche-UNSA.

Réussite en Licence : Peut-on relever le défi ?



Stéphane Leymarie
Secrétaire Général
Adjoint

La question de la réussite des étudiants, ou plutôt de leur échec, en premier cycle universitaire n'est pas nouvelle et a fait l'objet de nombreuses analyses. Les inégalités d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur demeurent, voire se creusent avec l'arrivée d'un nouveau type de public issu des baccalauréats technologiques et professionnels qui ne cesse d'augmenter. Le Plan pour la Réussite en Licence lancé en 2007 par Valérie Pécresse n'a pas su répondre aux objectifs qui lui étaient assignés (amener 50% d'une classe d'âge à un diplôme d'enseignement supérieur) malgré un coût exorbitant (plus de 700 millions d'euros). On ne compte plus les rapports (IGEANT, Cour des Comptes, UNEF...) qui s'accordent à décrire l'inefficacité de ce plan et son échec retentissant : objectifs non atteints, application inégale d'une filière à l'autre, d'une université à l'autre, grande opacité dans l'utilisation des fonds, absence de pilotage national.

C'est donc sans grande surprise que l'on voit ressurgir, dans la note de synthèse publiée par le comité de pilotage des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après les auditions nationales, ce sévère diagnostic. Plusieurs pistes d'amélioration sont d'ores et déjà évoquées dans cette note : l'élargissement disciplinaire de la première année afin de faciliter les passerelles, la place centrale de l'orientation, le lien entre le lycée et l'université, la mise en place de dispositifs d'accompagnement et d'encadrement des nouveaux étudiants, l'évolution des méthodes pédagogiques à l'université, la formation des enseignants-chercheurs ou encore, bien entendu, l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des étudiants.

Dans un rapport récent intitulé « Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle », le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) dresse un constat détaillé de la situation française et formule un certain nombre de préconisations sur ce qui semble aujourd'hui faire relativement consensus.

Le rapport rappelle cette spécificité française que constitue l'organisation de l'enseignement supérieur où coexistent des écoles, sélectives et professionnelles, et des universités, ouvertes à tous les titulaires du baccalauréat. A cela, il convient d'ajouter les filières courtes (STS, IUT), elles aussi sélectives, ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). La diversité des structures engendre plus de concurrence que de complémentarité et débouche sur une relative désaffection des bacheliers vis-à-vis de l'université (56% des étudiants – hors IUT – en 2010). Cette concurrence s'est vue renforcée ces dernières années par la généralisation du LMD qui a fragilisé les diplômés professionnels de Bac+2. Ils sont souvent devenus, désormais, une étape dans l'acquisition d'un diplôme de niveau L. Ce faisant, de nombreux bacheliers généraux se sont tournés vers ces filières dites « courtes » en vue de poursuivre ensuite leurs études. Ils se trouvent, de fait, en concurrence avec les bacheliers technologiques et professionnels qui s'orientaient auparavant plus naturellement vers ce type de formation.



Le rapport insiste sur le fait que les inégalités de parcours et de réussite sont très marquées selon le cursus scolaire antérieur : 95 % des bacheliers généraux, 85 % des bacheliers technologiques et seulement 47 % des bacheliers professionnels s'inscrivent dans une formation supérieure. Pour le CESE, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur restent en lien étroit avec le milieu social d'origine des élèves et des étudiants. Et l'un des défis majeurs est « d'assurer la réussite d'un public nouveau, en partie formé par les lauréats du baccalauréat professionnel dont le nombre augmente fortement depuis plusieurs années ». Si l'échec (mesuré à partir du taux de poursuite en 2^{ème} année) apparaît clairement plus sévère à l'université pour toutes les catégories de bacheliers, il est beaucoup plus important pour les bacheliers technologiques et professionnels qui ne sont respectivement que 21 et 18% à poursuivre en 2^{ème} année, contre 59% pour les bacheliers généraux. Si l'on considère l'obtention de la licence, les déséquilibres sont encore plus marqués : 90% des bacheliers professionnels, 75% des bacheliers technologiques et 35% des bacheliers généraux ne parviennent pas à obtenir leur diplôme. Bien entendu, dans les filières sélectives, le taux de passage en 2^{ème} année est nettement supérieur puisque la sélection s'est déroulée en amont.

Le rapport identifie ensuite les principaux obstacles à une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur : l'orientation, les conditions d'études et de vie des étudiants. Compte tenu de la diversification de l'offre de formation, l'aide humaine dont peuvent bénéficier les jeunes pour s'y orienter est notoirement insuffisante en complément de tous les dispositifs qu'il convient de renforcer. À l'université, les conditions d'accueil et d'études des jeunes étudiants, l'insuffisante coordination des enseignements et l'absence de formation pédagogique des enseignants-chercheurs apparaissent comme autant de facteurs d'échec et d'abandon. La fragilité économique des étudiants et le recours au travail rémunéré constituent également des facteurs supplémentaires d'échec.

Sur la base de ces constats, le CESE formule un ensemble de préconisations pour développer la complémentarité des diverses voies du supérieur, développer l'attractivité de l'université et y assurer la réussite : adaptation des méthodes pédagogiques, amélioration de l'accueil et de l'environnement des étudiants, améliorer la transition secondaire / supérieur, mieux orienter, professionnaliser les formations, développer la FTLV, améliorer le financement et le pilotage des actions, améliorer d'urgence la situation matérielle des étudiants, donner les moyens aux personnels d'assurer leurs missions.

Si nous partageons la plupart de ces propositions, nous insistons sur le fait que la réussite étudiante repose, pour partie, sur une forte implication des enseignants et des enseignants-chercheurs. Chacun reconnaîtra que ces dernières années, ils ont plutôt été invités à se recentrer sur leur activité de recherche au détriment de la pédagogie et de l'accompagnement des étudiants. Le défi de société que représente la réussite des étudiants en premier cycle universitaire ne pourra donc être relevé qu'à la condition de reconnaître et valoriser l'engagement de tous nos collègues dans l'ensemble des missions qui sont les leurs.

Bulletin d'adhésion

2012-2013

Nom usuel Prénom

Nom patronymique Né(e) le Sexe

Adresse personnelle

Code postal Ville

Téléphone Portable

Courriel.....

Adhère à SUP'Recherche pour l'année 2012-2013 **date et signature :**

Changement d'adresse : oui ☐ non ☐ Changement de nom : oui ☐ non ☐

Verse sa cotisation : par chèque : ☐ par prélèvement automatique ☐

Verse une cotisation de soutien : 10 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ autre ☐

Situation professionnelle : Actif ☐ Retraité ☐

Académie :

Adresse professionnelle :

Téléphone..... Courriel.....

Grade :

Professeur ☐ Maître de Conférences ☐ PRAG – agrégé ☐ PRCE – certifié ☐

PAST (Professeur) ☐ MAST (Maître de Conférences) ☐ Associé / Assistant ☐

Directeur de recherche ☐ Chargé de recherche ☐

Contrat doctoral (CIFRE, moniteur...) - ATER ☐ Lecteur ☐ Vacataire/contractuel ☐

Autre ☐ : précisez

Classe : MC Classe unique ☐ Pr 1^{ère} CI ☐ Pr 1^{ère} Cl. ☐ échelon ... HC / CE ☐

Discipline Section CNU : Section CNRS :

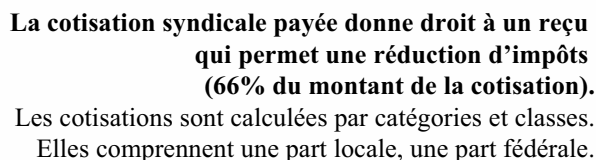
Responsabilités universitaires.....

(élu au CA, CEVU, directeur de composante, etc...)

Renvoyer à : Sup'Recherche - 87 bis avenue Georges Gosnat - 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

	Actif	Retraité
Vacataire	30 €	15 €
Lecteur	51 €	25,50 €
Contrat doctoral - ATER	72 €	36 €
PRAG - PRCE (1er au 4ème échelon)	72 €	36 €
MCF (1er au 3ème éch) - Agrégé (1er au 5ème éch) - Certifié (5ème au 11ème éch) - CR2-CR1 (1 au 3ème éch) – Associé - Assistant	90 €	45 €
MCF (à partir du 4ème éch) - Agrégé (6ème au 11ème éch) - Certifié HC-CR1 (4ème au 9ème éch)	132 €	66€
MCF HC - Agrégé HC - PR2 - DR2	150 €	75 €
PR1 - DR1	180 €	90 €
PR Except - DR Except	237 €	118,50 €
Retraités : 50% de la cotisation. Vous bénéficiez de l'adhésion automatique à la Fédération Générale des Retraités.		

* Contractuels : choisir le tarif correspondant le mieux.



- Recevoir gratuitement les publications de Sup'Recherche et de l'UNSA Education
- Bénéficier du service consommateur ADEIC qui vous apportera un soutien efficace dans le règlement des litiges de la vie quotidienne.

Vous pouvez verser votre cotisation syndicale en une seule fois, par chèque, ou bénéficier du prélèvement fractionné de votre cotisation sur votre compte postal ou bancaire. Les prélèvements sont effectués par la CASDEN-BP les 9 janvier, 9 mars et 9 mai. Si vous choisissez ce dernier mode de règlement, **veuillez nous adresser complétée l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joignez obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE, avant le 31 décembre de l'année d'adhésion.** Nous vous rappelons que sauf avis contraire de votre part, le prélèvement automatique sera reconduit d'année en année.

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM ET ADRESSE DU

SUP'RECHERCHE UNSA Education
87 Bis, Avenue Georges Gosnat
94853 IVRY SUR SEINE CEDEX

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU

--

Date :

Signature :

NOM ET ADRESSE DU
SUP'RECHERCHE UNSA Education
87 Bis, Avenue Georges Gosnat
94853 IVRY SUR SEINE CEDEX

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTE A

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E)

Le « problème » des PRES : Le cas de Sorbonne-Paris-Cité



Depuis leur création, les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) soulèvent de nombreuses questions quant à leur statut (EPCS, GIP, FCS), leur objectif ou encore leur mode de gouvernance. Certains se veulent pré-fusionnels pour les établissements qui le constituent, d'autres s'affichent comme les réceptacles de la manne financière que représentent les opérations CAMPUS et autres initiatives d'excellence. Pour ce qui est de leur gouvernance, il convient d'ajouter que leur conseil de gestion est souvent loin de correspondre à un modèle de collégialité.

Tandis que la nouvelle équipe ministérielle poursuit, depuis cinq mois et demi, une longue phase de consultation qui passe, notamment, par l'organisation des Assises Nationales et Territoriales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sur le terrain, nous constatons chaque jour une forme d'accélération dans la mise en œuvre de la politique décidée par le gouvernement précédent.

C'est le sentiment que partagent une grande partie de nos collègues de l'Université Paris Diderot. Après un an de travail sur l'élaboration des maquettes de leur prochain quinquennal, ils découvrent, *in fine*, que des décisions engageant leur avenir sont prises « d'autorité » par le bureau du PRES Sorbonne-Paris-Cité. Ce dernier a décidé unilatéralement de modifier la présentation et la notation des maquettes de master avant transmission à l'AERES. Il n'a donc ni consulté ni prévenu les conseils statutairement en charge de cette responsabilité. Cette décision a entraîné la démission du VP CEVU de Paris 7 qui a estimé que ce conseil n'avait « *plus de raison d'être dans les circonstances actuelles où le PRES décide de l'avenir des universités sans avoir aucun mandat l'y autorisant* ». Dans l'une des nombreuses motions de défiance votées par différentes instances de l'université (<http://www.pps.univ-paris-diderot.fr/~jmr/MotionsSPC.pdf>), les collègues dénoncent ce « coup de force » qui, « sous couvert d'harmonisation des formations au sein du PRES », prépare, en réalité, une opération de fusion universitaire. Le fait que pour certaines mentions (cinéma, histoire, géographie, LEA, physique, chimie, maths, informatique, etc.), le PRES ait également décidé qu'un seul établissement serait chargé de déposer un dossier unique alors que plusieurs dossiers avaient été constitués séparément, suffit à accréditer cette thèse.

Une fois de plus, la perspective de la signature de la convention IDEX et de la manne financière qui en découle, va accélérer les choses malgré les réserves exprimées par la communauté universitaire. Cette dernière demande, raisonnablement, que la signature soit reportée car elle craint de s'engager, au pas de charge, dans un processus irréversible vers la fusion des universités qui ne peut pas être envisagée dans un tel climat et de telles conditions. Le président Berger entretient d'ailleurs le flou sur l'issue de cet engagement en parlant d'« université unifiée », qui n'impliquerait pas nécessairement de fusion [sic].

L'opposition à la fusion, et donc au PRES et à l'IDEX, s'accroît après un vote consultatif des trois conseils (CA, CS, CEVU) qui approuve à une très courte majorité la convention IDEX. Des assemblées générales ont eu lieu et un appel à la grève a été lancé le jour où le CA a approuvé la convention avec une majorité de 16 voix sur 28 (merci à la prime majoritaire !). Pour finir, notons que le CA a accompagné son vote d'une motion qui dit, en substance, que : « [...] le vote de la convention IDEX est un élément structurant de la future université unifiée [...] ; [...] le CA affirme

que le scénario de la fusion n'est pas celui qu'il privilégie[...] ; [...] le conseil d'administration demande que l'université unifiée ne se fasse pas dans le cadre d'un statut dérogatoire mais qu'elle reste sous le statut d'université régi par la loi cadre[...] ».

Sup'Recherche-UNSA s'associe aux collègues de l'université Paris Diderot dans la demande qu'ils formulent à Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour « que la signature des conventions IDEX soit reportée au printemps prochain, sans aucun préjudice de ce que le PRES SPC (Sorbonne-Paris-Cité) peut en espérer notamment sur le plan financier, afin de permettre une réécriture qui tienne compte de la consultation et des propositions des communautés concernées, des résultats des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (...) et des modifications (...) qui seront portées à la LRU ».

Stéphane Leymarie
Secrétaire Général adjoint

Daniele Varacca
Maître de conférences à l'Université Paris Diderot
Membre du conseil de l'UFR Informatique



International

Miguel Angel Beltran
Photo Internationale de l'Education



L'Internationale de l'Education a tenu sa 8ème conférence internationale sur l'Enseignement supérieur et la Recherche à Buenos Aires du 25 au 27 septembre 2012. Sup'Recherche-UNSA y était.

Outre une meilleure appréhension de l'enseignement supérieur et de la recherche en Amérique du Sud, la conférence, de très bonne tenue, a permis de nombreux échanges et prises de position. Comment défendre l'enseignement supérieur et la recherche dans une période d'austérité généralisée ? Comment promouvoir l'égalité des chances pour l'accès et la réussite des étudiants, quels que soient leur genre ou origine ?

Une table ronde et un groupe de travail ont été consacrés spécifiquement à la recherche. Il semble que nos syndicats doivent s'orienter vers un travail d'expertise et de conseil en matière de contrats de travail (surtout pour les jeunes chercheurs), de contrats avec les organismes privés pour garantir de bonnes conditions de travail ainsi que le respect de la propriété intellectuelle et des libertés académiques.

Un texte a été proposé, discuté, amendé et voté afin de proposer à l'IE un mandat clair en faveur de la gratuité des études supérieures. Il concerne tous les établissements, y compris les écoles et instituts publics.

Aujourd'hui il est très clair que les trois problèmes les plus importants pour tous les syndicats du sup et de la recherche sont la précarisation et ses conséquences sur les libertés académiques, la baisse générale de la syndicalisation et les attaques contre le service public, dérégulation et privatisation.

Solidarité internationale

Nous avons été très heureux de la présence de notre collègue Miguel Angel Beltran, à la conférence. Cet universitaire colombien, docteur en sociologie a été emprisonné, puis menacé de mort dans son pays (à la fois par les FARC et les milices de droite). Il est actuellement exilé en Argentine. Le syndicat britannique UCU a été très actif pour sa libération ; Sup'Recherche-UNSA a appuyé toutes ses démarches : implication des services des ambassades, pour rendre visite à notre collègue en prison et suivre le déroulement de ses procès. Le syndicat argentin CONADU a organisé son accueil. Mais M.A. Beltran ne peut plus actuellement faire ses recherches dans son pays. Il faut dire qu'elles portent sur la pensée critique et la sociologie des groupes armés. ■

Sup'Recherche UNSA
87 bis, avenue Georges Gosnat
94853 IVRY SUR SEINE CEDEX
Tél. : 01 58 46 14 86
Courriel : sup-r@unsa-education.org
Internet : www.sup-recherche.org



Publication du Syndicat Sup'Recherche UNSA

87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
Tel : 01 58 46 14 86

Courriel :
Sup-r@unsa-education.org

Site Web
[Http://www.sup-recherche.org](http://www.sup-recherche.org)

Directeur de la Publication
Christine Roland-Lévy

Rédacteur en chef
Christine Roland-Lévy

Charte Graphique
STUDIO TACTIC
01 48 17 89 12

Conception, réalisation
Cyrille Mourton

Impression
STUDIO TACTIC
01 48 17 89 12

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

